Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 14/10/2024 - 137443 - 2018 B 04879 - 837 619 246 - A CITY

A CITY
Société par actions simplifiée au capital de 2.969.040 euros
Siège social : 18-20 Place de la Madeleine, 75008 Paris
837 619 246 R.C.S. Paris

EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024

(…)

PREMIERE DECISION
(*Constatation de la démission de Monsieur Fabrice Tillette de Clermont-Tonnerre de ses fonctions de Président de la Société*)

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Fabrice Tillette de Clermont-Tonnerre de ses fonctions de Président de la Société, déclare expressément dispenser Monsieur Fabrice Tillette de Clermont-Tonnerre du préavis de trois mois prévu à l'article 15.4 des statuts de la Société.

En conséquence, l'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Fabrice Tillette de Clermont-Tonnerre de son mandat de Président de la Société, avec effet à compter du 30 septembre 2024, et lui donne quitus pour l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION
(*Nomination de Monsieur Kevin De Silva en qualité de nouveau Président de la Société en remplacement de Monsieur Fabrice Tillette de Clermont-Tonnerre*)

L'Associé Unique, en conséquence de la première décision susvisée, décide de nommer à compter du 30 septembre 2024 :

Monsieur Kevin De Silva
né le 10 décembre 1983 à Paris, France
de nationalité française
demeurant 8 rue Paulin Talabot, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, France

en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de Fabrice Tillette de Clermont-Tonnerre, pour une durée illimitée.

Monsieur Kevin De Silva exercera ses fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et conformément aux stipulations des statuts de la société. En conséquence, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les statuts à l'Associé Unique ainsi que des limitations de pouvoirs stipulées à l'article 17 statuts de la Société.

(…)

Monsieur Kevin De Silva a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat de Président de la Société et déclaré n'avoir jamais fait l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

(…)

Extrait certifié conforme



M. Kevin De Silva
Président